



Le 16 décembre 2025

Démocratie en Santé ou arbitraire et simulacre ? Pour une représentation démocratique et pluraliste des usagers de la santé

Des fermetures de services, d'hôpitaux de maternités décidées pour concentrer le système de santé.

Une installation des médecins décidée sans prendre en compte l'éloignement des habitants.

Des dépassements d'honoraires sources de discriminations.

Des logiques d'intérêts financiers dominant les productions et distributions de médicaments, les investissements et choix technologiques.

Des remboursements qui diminuent et sont reportés sur des assurances complémentaires
Bref l'intérêt des habitant.e.s n'est pas au cœur de la gestion de la santé.

Au-delà des décisions législatives, la gestion locale est aussi en cause.

Comment en serait-il autrement quand la parole des usagers, leur réelle consultation, leur participation aux décisions n'existe pas ?

Dans les établissements de santé un timide pas en avant a été fait avec la création de « Représentants des Usagers » au sein de Commission Des Usagers et aux Conseils de Surveillance des établissements publics.

Mais la démarche affichée est vite remise en cause par sa mise en œuvre :

- Ce sont les Directions, ARS et Ministères qui choisissent leurs interlocuteurs.

L'« agrément », géré par le ministère (et les ARS) leur permet de nier l'existence d'associations.

Le « pluralisme » sert à la Direction à traiter différemment les Représentant.e.s qu'elle a pourtant désignés.

- Même au sein des Commissions Des Usagers, la représentation des Usagers est minoritaire et les fonctionnements entravés par des règles paralysant les capacités d'informations, d'enquêtes, de contacts avec les usagers.

Et, selon le bon vouloir des Directions, les Représentants des Usagers peuvent être purement et simplement exclus.

C'est ce qui vient de se produire dans plusieurs hôpitaux, où des Représentant.e.s de notre coordination, parfois en exercice depuis plusieurs mandats, viennent d'être écarté.e.s. Les louanges apportées par l'ARS à leurs activités et l'argument du pluralisme ne trompe personne. Il s'agit du désir des Directions de faire taire des représentants qui portaient un point de vue des habitants, parfois différent de celui des Directions, en particulier sur les choix de fermetures.

La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité dénonce ces exclusions et demande une véritable démocratie en santé qui passe par

- une représentation réelle des usagers décidée par les usagers

- un fonctionnement des CDU avec une réelle capacité des Représentants des Usagers à défendre les Droits des Usagers

- le retour à un pouvoir décisionnel des Conseils de Surveillance



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne - 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN guillaume.grandjean38@gmail.com

Adresse : 11 rue Edouard Vaillant - 45120 Chalette sur Loing - Tel 06 58 94 04 10

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landas@sfr.fr

Adresse : 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes - Tél : 07 50 45 06 87

Site : <https://coordination-defense-sante.org/> Facebook Mastodon Bluesky

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org